



Ständiges Sekretariat • Secrétariat permanent • Segretariato permanente • Stalni sekretariat

## Déclaration de presse

Innsbruck, 21 mars 2007

Deuxième Parlement des jeunes sur la Convention alpine

### **Plus de 40 jeunes provenant de tous les États alpins discutent des questions d'avenir de l'espace alpin – Le tourisme, le changement climatique, les agglomérations urbaines et l'espace rural sont au centre des consultations**

Le second Parlement des jeunes sur la Convention alpine se déroulera à Innsbruck du 21 au 23 mars 2007, à l'initiative de l'Akademisches Gymnasium Innsbruck (AGI) et du Secrétariat permanent de la Convention alpine. Les écolières et écoliers âgés de 16 à 19 ans auront l'opportunité de discuter de questions brûlantes liées à l'avenir de l'espace alpin, et d'élaborer ensemble des ébauches de solutions. Des délégations scolaires de tous les pays alpins participeront au second Parlement des jeunes.

A l'occasion de l'inauguration du Parlement des Jeunes, Madame Christine Oppitz-Plörer, Conseillère municipale de la Ville d'Innsbruck, Monsieur le Conseiller Raffler du Conseil de l'Ecole du Land Tyrol, Monsieur Marco Onida, Secrétaire Général de la Convention alpine, souhaiterons la bienvenue aux déléguées et délégués du deuxième Parlement des Jeunes à Innsbruck.

Le Parlement des jeunes bénéficie du soutien financier du Ministère de la vie (Autriche) et du Land Tyrol.

L'Akademisches Gymnasium d'Innsbruck et le Secrétariat permanent de la Convention alpine organisent pour la seconde fois cette manifestation, qui s'adresse tout spécialement aux jeunes. Deux thèmes prioritaires seront traités à l'intérieur de différents sous-groupes : d'une part, la question du développement futur du tourisme alpin en relation avec les changements climatiques, d'autre part la question des villes et des agglomérations urbaines et de leur rôle pour les zones/espaces ruraux. Chacun de ces thèmes prioritaires fera l'objet d'une résolution, qui sera rédigée lors de la séance plénière prévue pour le vendredi 23.03.2007. Cette résolution sera ensuite transmise aux organes officiels de la Convention alpine.

Pour toute information complémentaire, consulter le site <http://www.jugendparlament.tsn.at>, qui a été spécialement créé pour ce projet.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à M. Igor Roblek (Secrétariat permanent de la Convention alpine, tél. 0043-512-588589-15, e-mail: [igor.roblek@alpconv.org](mailto:igor.roblek@alpconv.org)).